

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 16 Décembre 2021



Nombre de membres en exercice : 61  
 Nombre de membres présents : 48  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : 11  
 Nombre de membres excusés : 1  
 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :  
 10 décembre 2021

Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :

21 DEC. 2021

et affichage le :

21 DEC. 2021

8 - Domaines de compétences par thèmes  
 8.8 - Environnement

**Objet : SEROC – Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de  
 prévention et de gestion des déchets - Années 2020**

L'an 2021, le 16 décembre à 20h30, le conseil  
 communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni  
 en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel  
 choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de  
 M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été  
 transmis par mail et par courrier aux conseillers  
 communautaires le 10 décembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site  
 internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le  
 10 décembre 2021.

M. Gilles MALOISEL a été nommé secrétaire de séance  
 conformément aux dispositions de l'article  
 L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article  
 L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGALT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
<b>PERIGNY</b>					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
<b>PONTECOULANT</b>						
M. Jean-Pierre MOURICE	X					
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>						
M. Manuel MACHADO	X					
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>						
M. Jean TURMEL				X		
<b>BEAUMESNIL</b>						
M. Gilles PORQUET	X					
<b>CAMPAGNOLLES</b>						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X					
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>						
M. Denis JOUAULT	X					
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>						
M. Jean-Claude RUAULT	X					
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>						
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X					
M. Olivier JEANNEAU	X					
Mme Colette JOUAULT	X					
Mme Bernadette LEROY	X					
M. Georges RAVENEL				X : Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
<b>PONT-BELLANGER</b>						
M. Christian MARIETTE					X	
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>						
M. Maurice ANNE	X					
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>						
Mme Catherine GARNIER	X					
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>						
Mme Annick ALLAIN	X					
M. Alain DECLOMESNIL	X					
M. Régis DELIQUAIRE	X					
M. Didier DUCHEMIN	X					
M. Marc GUILLAUMIN	X					
M. Francis HERMON	X					
Mme Marie-Line LEVALLOIS				X : Mme Natacha MASSIEU		
M. Eric MARTIN	X					
Mme Natacha MASSIEU	X					
Mme Sandrine SAMSON	X					
Mme Cyndi THOMAS			X : M. Eric MARTIN			

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			X : M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT			X : M. Gilles FAUCON		
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Frédéric BROGNIART		
Mme Sabrina SCOLA			X : M. Gilles FAUCON		

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS			X : Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY			X : Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>48</b>		
<b>Quorum</b> En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>21</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b> *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>59</b>		

M. Alain DECLOMESNIL donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'article D2224-1 et suivants et l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015) fait obligation au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à son assemblée délibérante le ou les Rapports annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En vertu des dispositions de l'article D2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune adhérent à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est destinataire du ou des rapports annuels adoptés par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré la compétence à l'EPCI, le maire présente au conseil municipal le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'EPCI.

Les rapports feront l'objet des mesures de publicité définies à l'article D2224-5 du CGCT.

En 2020, année faisant l'objet du présent rapport, la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » était gérée de la manière suivante :

**S'agissant de la compétence « collecte des déchets » :**

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Noues-de-Sienne : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Condé-en-Normandie : régie du SIRTOM de Flers Condé
- Valdallière : régie du SIRTOM de Flers Condé

**S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication » :**

- pour les communes de Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et le pôle de proximité de Noues-de-Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SEROC (Bayeux)
- pour les communes du pôle de proximité de Condé-en-Normandie et la commune de Valdallière, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SIRTOM de Flers Condé.

**S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :**

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Mesnil-Clinchamp : régie du SEROC
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

Suivant la présentation faite à la Commission Générale réunie le 7 décembre 2021, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets du SEROC pour l'exercice 2020 joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets du SEROC pour l'exercice 2020.

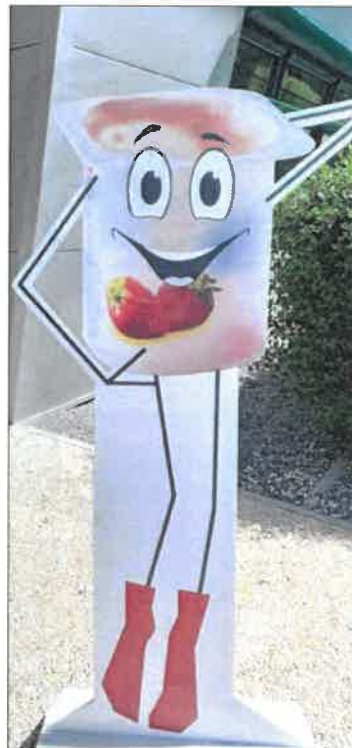
Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



# RAPPORT ANNUEL 2020

sur le prix et la qualité du service public de prévention  
et de gestion des déchets ménagers et assimilés



LA COLLECTIVITÉ

p.4

TRIER ET TRAITER

p.17

RÉDUIRE

p.32

INFORMER

p.39

INDICATEURS FINANCIERS

p.43

# Le SEROC en 2020



## Édito



En septembre 2020, les membres élus du SEROC ont choisi de me renouveler leur confiance à la tête de notre syndicat et je les remercie du fond du cœur.



Fière d'être Présidente pour ce nouveau mandat, ma motivation personnelle reste immuable et mon objectif politique inchangé. Poursuivre la nécessaire réduction des déchets ménagers et garder en ligne de mire l'indispensable démocratisation du ré-emploi et de la réutilisation.

Mais surtout quelques mots sur cette année difficile placée sous la contrainte d'un événement planétaire qui est venu chahuter notre quotidien. En un tour de bras nous avons intégré que les valeurs d'entraide, d'écoute, du respect d'autrui au travers de la sécurité sanitaire devaient rester prioritaires dans notre système démocratique et par conséquent indissociables des valeurs de service public que je défends au quotidien.

Nous avons pris conscience de la fragilité de notre mode de vie au regard de ses interactions. Certes, ces échanges sont une force de développement indéniable pour notre économie mais également une source de vulnérabilité à présent indiscutable pour nos écosystèmes.

Négliger notre environnement, puiser dans nos ressources naturelles de façon déraisonnable, consommer pour consommer, que ce soit nos énergies ou la matière première, ne nous permettra pas de tenir à ce rythme très longtemps.

Les équipes du SEROC ont su s'adapter de façon remarquable face à la pandémie et préparer l'avenir. L'exercice d'un mode de travail en distanciel fut l'occasion de remettre à plat nos supports de communication pour améliorer notre pédagogie en attendant de retourner vers nos publics qui nous ont tant manqués.

L'extension des consignes de tri mise en place en octobre fut accompagnée d'une forte communication appréciée et comprise de tous. « Maintenant tous nos emballages se trient ». Cette avancée nous permet de poursuivre un enjeu essentiel : la mise au régime sec de la poubelle grise. Progressivement dépolluée de tous ses emballages, nous nous efforçons en 2021 de la dégarir de sa partie fermentescible que l'on appelle le biodéchet. Celui-là doit impérativement s'éliminer, ou dévrais-je dire, se valoriser de manière intelligente c'est-à-dire dans la proximité et à moindre coût énergétique.

Les mentalités évoluent rapidement à présent, nous en faisons le constat. Nos petits consommateurs ont grandi. A présent ils sont devenus des foyers responsables prêts à se battre pour limiter leur production de détritrus.

Le présent rapport vous permettra d'appréhender les enjeux majeurs de la gestion du traitement, du tri et de la valorisation des déchets réalisée par le SEROC pour son territoire et d'apprécier la qualité du travail fourni par l'expertise de l'ensemble de ses agents.

Le site Internet mis en ligne en 2019 continue de grandir et de vous offrir des informations et supports de documentations de plus en plus riches. N'hésitez pas à venir le visiter ou le revisiter, il s'étoffe au quotidien. En 2020, notre syndicat poursuit sa sobriété financière en prévision de l'envolée des coûts de fonctionnement (transport, traitement, tri, taxe sur les activités polluantes) toujours plus importants et incontournables. La nouvelle équipe politique en place s'efforcera à chaque instant d'innover et de faire preuve d'imagination au service de ses adhérents.

Bonne lecture à tous.

Christine SALMON  
Présidente du SEROC

# Les objectifs réglementaires

Les actions conduites par le SEROC pour réduire la production de déchets et augmenter la valorisation de ces derniers doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015.



## La collectivité

- Les objectifs réglementaires (p.5) • Les compétences du SEROC (p.6)
- Le chemin de nos déchets (p.8) • Les adhérents (p. 10)
- La gouvernance (p. 11) • Les agents du SEROC (p. 12)
- Les faits marquants 2020 (p. 14) • Les faits marquants 2020 (p. 14)

### Objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

En 2020 au SEROC		
Réduire de 10 % Les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020	+ 3 % de déchets ménagers et assimilés depuis 2010 mais une réduction de 6 % entre 2017 et 2020	✗
Réduire de 30 % Les déchets enfouis entre 2010 et 2020	- 40 % de déchets enfouis par rapport à 2010	✓
Valoriser 55 % des déchets non dangereux non inertes d'ici 2025	57 % des déchets non dangereux et non inertes sont valorisés	✓
Valoriser 70 % des déchets du BTP à l'horizon 2020	Une étude sur les déchets apportés par les professionnels a été réalisée en interne	➤
Augmenter la quantité des déchets faisant l'objet de réutilisation	659 tonnes de textiles collectés par les partenaires du SEROC en vue de leur donner une nouvelle vie 115 tonnes d'objets remis dans le circuit de la réutilisation	✓
Généraliser le tri à la source des biodéchets auprès de tous les habitants d'ici 2025	Une étude sur la collecte séparée des biodéchets a été lancée en décembre 2020 22 % des foyers du territoire sont équipés en composteurs individuels	➤
Mise en place de La tarification incitative	Le centre du territoire est assujéti à la redevance incitative	➤
Étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques d'ici 2022	Les consignes de tri ont été étendues à l'ensemble des emballages plastiques en octobre 2020	✓
Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles	18 % de valorisation énergétique (Bois + ordures ménagères résiduelles)	➤
Promotion de l'Écologie Industrielle et Territoriale	Une démarche Écologie Industrielle et Territoriale mise en place sur le territoire	✓
Lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés grâce à l'information des consommateurs	2 structures du territoire proposent des ateliers de réparation	➤
La politique de commande publique contribue au développement de l'économie circulaire	Des critères de performance en matière de protection de l'environnement sont intégrés dans les marchés publics	✓

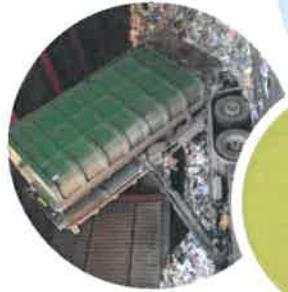
# Les compétences du SEROC



La réduction des déchets ménagers et assimilés



Le tri et la valorisation des déchets recyclables... et des déchets verts (compostage industriel et individuel)



La gestion des déchets des 10 déchèteries



Le traitement des ordures ménagères résiduelles



Le suivi des anciennes décharges



La communication sur ces thématiques

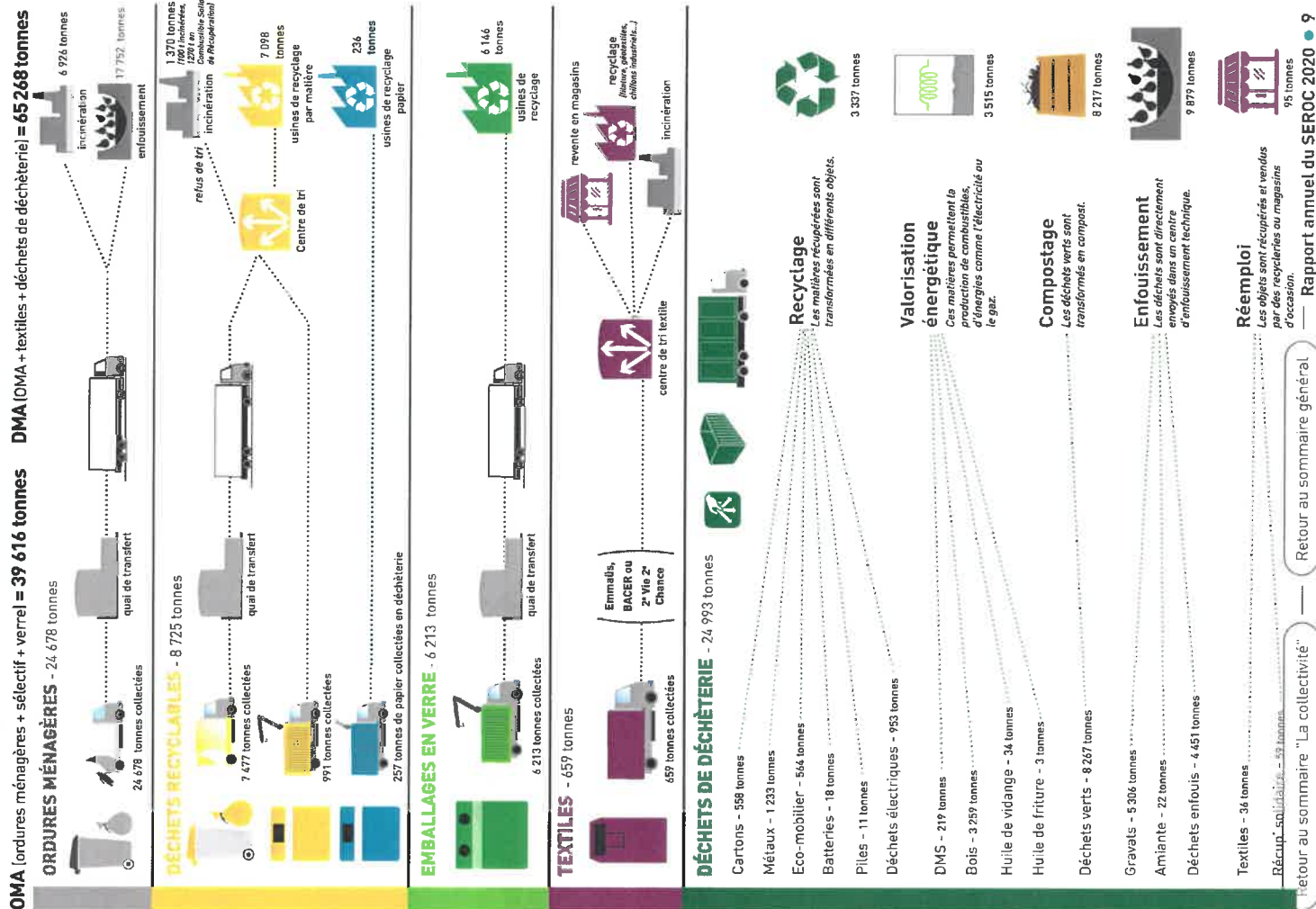
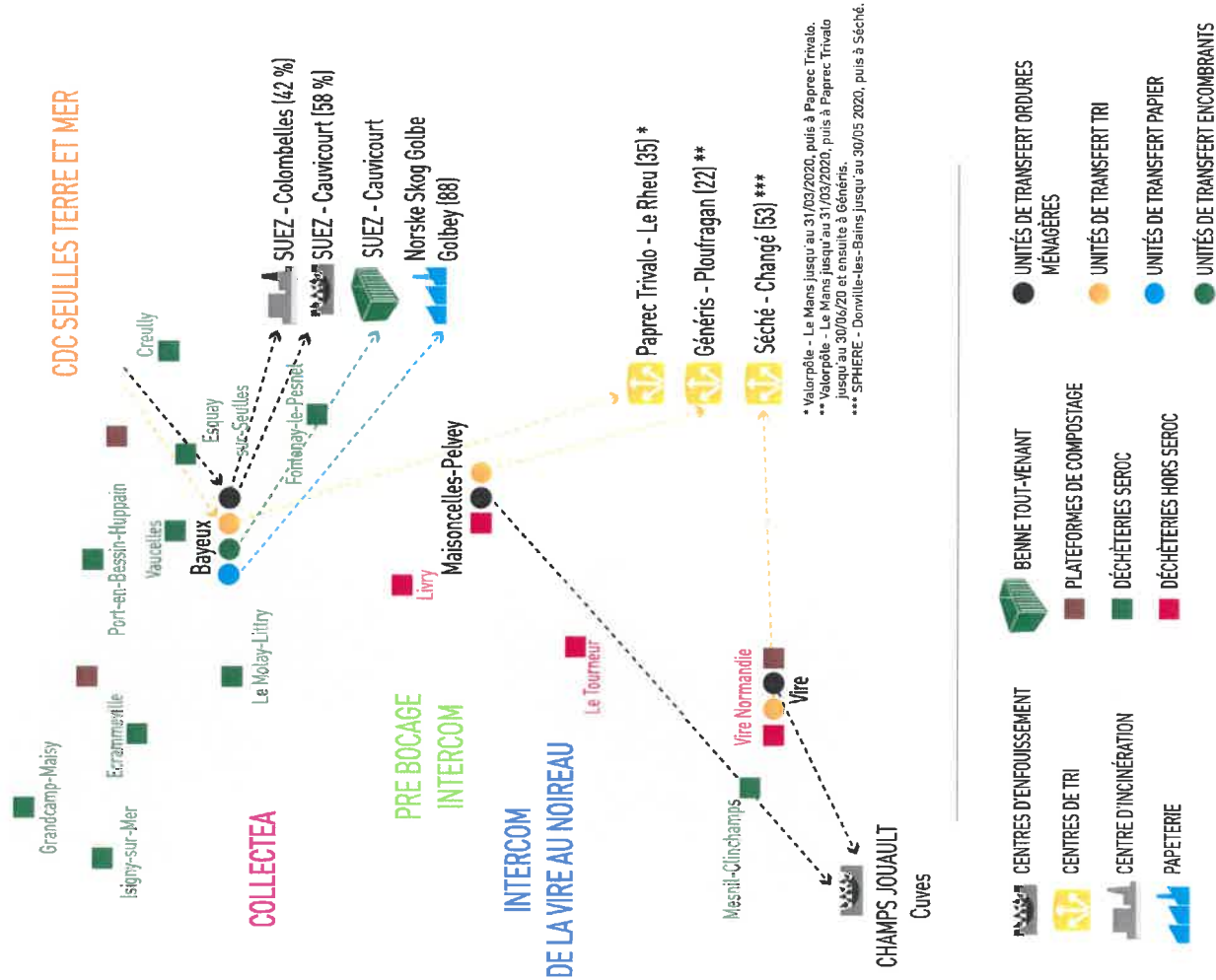


Le masque jetable ?





# Le chemin de nos déchets



# Les adhérents

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont une compétence obligatoire des communautés de communes depuis 2017. Cependant celles-ci peuvent décider de transférer cette compétence à un ou plusieurs syndicats auxquels elles adhèrent. Les adhérents du SEROC sont pour tout ou partie de leur territoire : Collectéa, Intercom de la Vire au Noireau, Pré-Bocage Intercom, Seules Terre et Mer.

## ORGANISATION DES COMPÉTENCES

Intercommunalités	Compétence collectée	Compétence traitement
<b>Pré-Bocage Intercom</b>	Pré-Bocage Intercom	SEROC
<b>Seules Terre et Mer</b>	pour 14 communes Seules Terre et Mer	SEROC
	pour 14 communes a délégué à Collectéa	SEROC
<b>Isigny-Omaha Intercom</b>	a délégué à Collectéa	SEROC
<b>Bayeux Intercom</b>	a délégué à Collectéa	SEROC
<b>Intercom de la Vire au Noireau</b>	pour le périmètre Vire-Normandie, Noyes-de-Sienne, Souleuvre-en-Bocage, Beaumesnil, Campagnolles, Landelles-et-Coupigny, Le Mesnil-Robert, Pont-Bellanger, Saint Aubin-des-Bois, Sainte Marie-Outre-l'Eau Intercom de la Vire au Noireau	SEROC
	pour le périmètre Condé-sur-Noireau a délégué au SIRTOM Flers-Condé	SIRTOM Flers-Condé

# La gouvernance

au 15/09/2020

**Présidente**  
**Christine SALMON**

**1<sup>er</sup> Vice-Président**  
Bertrand COLLET  
*Charge des finances, Jeunesse et moyens généraux*



**2<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Alain DECLOMESNIL  
*Charge des déchets ultimes et du tri sélectif*



**3<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Frédéric RENAUD  
*Charge des déchèteries*



**4<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Gérard MARY  
*Charge des quarts de transfert et de la logistique*



**5<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Hervé RICHARD  
*Charge du compostage et des biodéchets*



**6<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Loïc JAMIN  
*Charge de la communication et de l'animation territoriale*



## 12

### commissions

4 à 8 élus par commission

Finances, achats et moyens généraux ; Ressources Humaines ; Déchets ultimes et tri sélectif ; Déchèteries ; Quai de transfert, logistique ; Compostage, Biodéchets ; Communication et animation territoriale ; Achats ; Appel d'Offres ; CGSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) ; DSP (Délégation de Service Public)

Élus désignés par le comité syndical travaillant et effectuant des propositions au bureau syndical et/ou au comité syndical.

### Bureau syndical

14 élus  
composé d'un membre par adhérent, un membre supplémentaire par tranche complète de 10 000 habitants, avec un maximum de 4.

Élus désignés par le comité syndical. Le comité syndical a délégué au bureau certains de ses attributions conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\* Membres du bureau syndical.

**Collectés :** BAUDOIN François\*, COLLET Bertrand\*, DE BELLAIGUE Antoine, ISABELLE Gilles, JAMIN Loïc\*, LE BUGLE Sylvie, LE LOUARN Joseph, PESQUEREL Johann\*, POTTIER David, RENAUD Frédéric\*, VOISIN Marine.

**CDC Intercom de la Vire au Noireau :** ANDREU-SABATER Marc, BRISON-VALOGNES Coraline\*, DECLOMESNIL Alain\*, ELISABETH Jean, HERBERT Jean-Luc, LAFOSSE Jean-Marc, LEFEVRE Gaëtan\*, MARY Gérard\*, MOINEAUX Jean-Pierre, VELANY Guy.

**CDC Pré-Bocage Intercom :** DELAMARRE Bruno\*, DUJARDIN Guillaume, GENNEVIEVE Michel, GOSSET Bertrand, JOUIN Martine, SALLIOT Pierre, SALMON Christine\*, VENGEONS Christian\*.

**CDC Seules Terre et Mer :** DELALANDE Hubert\*, RICHARD Hervé\*, ROSELLO de MOLINER Cyrille.

### Comité syndical

32 élus  
constitué de 2 membres jusqu'à 3 500 habitants par adhérent et 1 délégué supplémentaire par tranche complète de 3 500 habitants, plafonné à 11 membres par adhérent  
Ces délégués ont élu la présidente et les vice-présidents.

Organe délibérant du SEROC. Il propose ou non les propositions des commissions.

# Les agents du SEROC

## LES EFFECTIFS

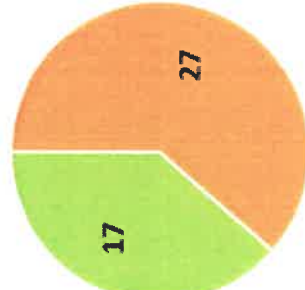


44 agents

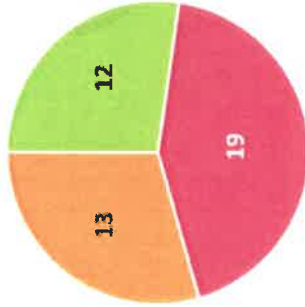


5 services

Répartition Hommes / Femmes



Répartition par âge



Hommes Femmes

20 - 35 ans 36 - 50 ans 50 ans et +

Répartition des agents par cadre d'emploi

FILÈRE ADMINISTRATIVE	CATÉGORIE	NOMBRE
ATTACHÉS TERRITORIAUX	A	3
	B	6
	C	5
FILÈRE TECHNIQUE	A	3
	B	2
	C	1
	C	24



## ORGANIGRAMME

### Direction

Directeur Général des Services  
Stéphane MAZZOLENI  
Assistante de Direction  
Mathilde SICHEL

### Service administratif et financier

Responsable de service et Directrice Générale Adjointe

Caroline MESLET

Comptables  
Françoise HASENFRATZ  
Sandrine JOBEY

Gestionnaire

Marchés Publics

Christine LEMESLE

Agent d'accueil

Katia LEBARBIER

Administration générale, finances, commande publique, accueil

### Service déchets ultimes, tri sélectif, grands projets

Responsable de service

Marie PETIT

Suivi des permis, des soumissions, des équipements, suivi des travaux des équipements du SEROC, suivi des décharges décharges

### Service ressources humaines

Responsable de service

Mélanie LECLEIR

Édition du personnel, formation

### Service animation territoriale

Responsable de service

Adèle PELLERIN

Chargés d'animation territoriale  
Aline BELLOIR  
Fiona BOSCHER  
Antoine CORBIN  
Florence LEPAGE-CULLERON

Chargé de mission

Territoire ZDZG

Sanoussy KABA

Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, communication externe, mise en œuvre du compostage, mise en œuvre du territoire Zéro Déchet Zéro Gaspiage

### Service déchèterie, logistique, compostage industriel

Responsable de service

Sandrine BERARD

#### Responsable opérationnel déchèteries

Florentin HUBERT

#### Gardiens de déchèterie

Arnaud TALVAST

Steven THOMINE

Eric TOURGIS

Nathalie TRICARD

Daniel GODEY

Emilie GOURNAY

Philippe HORNEGG

Emmanuel LEMIERE

Emmanuel MENANT

Nicolas RINGSDORFF

Arnaud SEVESTRE

Hervé SOPHIE

#### Responsable opérationnel logistique

Glenn ENGUEHARD

#### Chauffeurs poids lourds

Vincent BOYER

Frédéric BUSNEL

Cyril LARUE

Cédric LEDENTU

Samuel STEVENIN

Philippe TETREL

#### Secrétaire Technique

Ingrid VIEUXMAIRE

#### Agents polyvalents

Jean-François CORNIER

Yves DELASALLE

#### Gestionnaires d'unité de transfert

Jacky LE TORRIVELLEC

Jérôme MARIE

Gestion des déchèteries, organisation du transport, traitement des déchets verts, gestion des unités de transfert, entretien des sites

# Les objectifs du CODEC et du PLPDMA

Récompensé de son engagement pour la réduction des déchets sur son territoire, le SEROC a été labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspiillage en 2014. Cette labellisation renforcée par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte a permis au SEROC d'adopter plusieurs programmes en faveur de la promotion de l'économie circulaire. C'est dans cet esprit qu'a été signé en 2018 entre le SEROC et l'ADEME un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC).

Le CODEC est un contrat de performance signé pour une durée de 40 mois et qui repose sur trois objectifs. Ces trois objectifs sont par ailleurs complétés par une obligation réglementaire et qui fait office de quatrième objectif. Il s'agit de l'objectif du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

## Glossaire

**OMA** : Ordures Ménagères et Assimilés. Elles représentent les déchets ultimes et le tri sélectif.

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés. Ils représentent les déchets ultimes, le tri sélectif et les déchets de déchèterie.

## LE CONTRAT D'OBJECTIFS DÉCHETS ÉCONOMIE CIRCULAIRE

DURÉE DU CONTRAT

OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

4 objectifs

DONT

1 RÉGLEMENTAIRE CELUI DU PLPDMA

3 ans

JUSQU'À

420 000 € DE SUBVENTION MOBILISABLE

TAUX D'ATTEINTE NÉCESSAIRE DE CHACUN DES 3 OBJECTIFS

60 %

## OBJECTIFS CODEC ET PLPDMA

Un contrat de performance qui repose sur trois piliers principaux et un objectif réglementaire.

Augmenter de 12 % le taux de valorisation des déchets non dangereux et non inertes entre 2016 et 2020

Réduire de 30 % les déchets déposés en installation de stockage entre 2010 et 2020

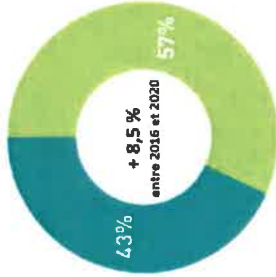
Mise en place de 5 démarches économie circulaire avec les entreprises entre 2016 et 2020

Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020

## PERFORMANCES 2020

Dans un contexte de crise sanitaire, le SEROC confirme ses objectifs du CODEC en réalisant une bonne performance en 2020. L'objectif de valorisation des déchets non dangereux et non inertes fixé dans le cadre du CODEC a été réalisé à 71 %. Les indicateurs d'enfouissement continuent de baisser depuis 3 ans. Ils enregistrent une baisse de 40 % en 2020 par rapport à 2010. Quant à la démarche avec les entreprises, elle a atteint en 2020, 80 % de réalisation. En revanche, malgré une baisse successive des DMA par habitant depuis quatre ans, l'objectif de réduction de 10 % des DMA par rapport à 2010 fixé par le PLPDMA n'a pas été atteint.

### Valorisation des déchets non dangereux

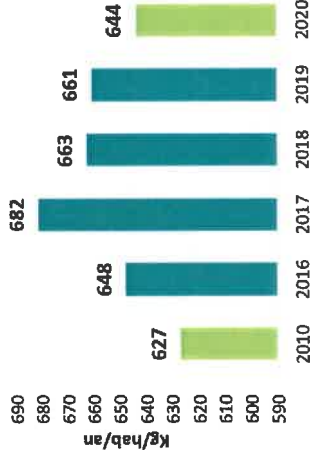


89 706 tonnes de déchets non dangereux et non inertes soit 71 % de l'objectif atteint

### Cinq démarches avec les entreprises

4 démarches mises en place depuis le début du CODEC soit 80 % de l'objectif atteint

Évolution des Déchets Ménagers et Assimilés  
Objectif du PLPDMA : - 10 % de DMA en 2020 (base 2010)



644 kg par an et par habitant

### Réduction des tonnages enfouis



- 40 % par rapport à 2010  
26 684 tonnes de déchets enfouis en 2020

17 845 tonnes d'enfouissement en moins entre 2010 et 2020 soit 133 % de l'objectif atteint

### DMA retenus pour le PLPDMA\*

97 227 tonnes  
627 kg/hab. en 2010 / 644 kg/hab. en 2020

+ 3 % par rapport à 2010

### DMA traités par le SEROC

71 825 tonnes  
542 kg/hab. en 2010 / 532 kg/hab. en 2020

- 2 % par rapport à 2010

\*Le périmètre de réalisation du PLPDMA correspond au territoire SEROC de l'année 2019 c'est-à-dire avec toutes les communes de l'ex-SIDOM de Creully ainsi que la déchèterie de Bretteville-l'Orgueilleuse. Population SEROC en 2018 : 150 718 habitants

# Les faits marquants 2020

## Janvier

- Evolution du règlement d'accès en déchèterie. Les apports des particuliers sont gratuits dans la limite de 25 passages à l'année hormis les déchets d'amiante. Tout passage supplémentaire est facturé 5 €.
- La déchèterie de Bretteville-l'Orgueilleuse rejoint le réseau de Caen-la-Mer suite à la réforme territoriale.

## Septembre

- Soutien des prestations de broyage à hauteur de 70 % dans la limite de 100 euros par foyer. Objectif : proposer aux usagers une alternative aux apports de déchets verts en déchèterie.
- Déploiement de bennes mobiliers sur 8 déchèteries du réseau. Une mise en place en partenariat avec l'éco-organisme Eco-mobilier. Objectif : augmenter la valorisation et réduire l'enfouissement des déchets mobiliers.

## Novembre

Lancement d'une étude pour la mise en place du tri à la source des biodéchets. Objectifs : élaborer une stratégie adaptée à chaque adhérent et évaluer les conséquences techniques, financières et organisationnelles.

## Mars

La France est à l'arrêt avec la mise en place d'un confinement général. Fermeture totale des déchèteries puis reprise progressive courant mai. Les agents de bureaux passent en télétravail à temps plein lors de cette période et l'ensemble des équipes doit s'adapter à la situation.

## Octobre

Au 1<sup>er</sup> octobre 2020, les consignes de tri évoluent sur l'ensemble du territoire. En

plus des emballages habituels, désormais tous les emballages en plastique et en métal vont dans le sac jaune. Une grande campagne de communication est lancée pour informer l'ensemble des habitants.



## Décembre

Rétrocession de l'ancienne décharge de gravats de Juaye-Mondaye. Exploité par le SEROC entre 2005 et 2014, le terrain a été rendu à la commune.



# Trier et traiter

- Les emballages (p.18)
- Le verre (p.21)
- Les déchets ultimes (p.22)
- Les déchets de déchèterie (p.25)
- Valorisation et nouvelles filières (p.27)
- Les unités de transfert (p.28)
- Les plateformes de compostage (p.30)
- Les créations d'équipements (p.31)

# Les emballages

Les papiers et les emballages recyclables sont collectés dans un flux appelé multimatériaux ou monoflux. Il est collecté en apport volontaire ou en porte à porte par les adhérents du SEROC. Il est ensuite réceptionné en qual de transfert afin d'y être massifié et acheminé vers des centres de tri pour être trié, conditionné puis expédié vers les unités de recyclages.

## ORGANISATION DU TRI

Un évènement exceptionnel est survenu le 29 mai 2020. Le centre de tri de la société SPHERE, situé à Donville-les-Bains, a brûlé. Depuis cet incident, SPHERE envoie à sa charge les déchets recyclables du Sud du SEROC, au départ de Vire vers les centres de tri de Sèché Environnement situé à Changé (53), et de Paprec situé au Rheu (35).

Au premier semestre 2020, les déchets recyclables du Nord et du Centre ont été triés par les sites de Valorpole au Mans et de Paprec au Rheu (sous-traitance GDE).

Au printemps 2020, le SEROC a relancé ses marchés de tri pour les déchets recyclables des secteurs Nord et Centre. A compter du 1er juillet 2020, les déchets du Nord ont été triés exclusivement par le centre de tri de Paprec, et les déchets du Centre ont été triés par le site de Gènéris à Ploufragan (22). Le flux du Centre sera acheminé ensuite vers le futur centre de tri de SPHERE à Villedieu-les-Poêles (50) dès son ouverture prévue au cours du second trimestre 2021.

Au cours de l'année 2020, les déchets recyclables du SEROC ont parcouru beaucoup de kilomètres dû à un manque de centre de tri opérationnel à l'échelle de l'ex Basse-Normandie. Les déchets ont été acheminés dans les régions voisines afin d'y être triés, en attendant des solutions plus locales (SPHERE dans la Manche, NORMANTRI dans le Calvados).

Les exutoires de tri en 2020

	NORD	CENTRE	SUD
UNITE DE TRANSFERT DE DÉPART	BAYEUX	MAISONCELLES-PELVEY	VIRE (BDE)
VALORPOLE (SUD DE LA MANCHE, 35)	1 765 t (21 %)	306 t (4 %)	-
SPHERE (NORMANDIE, 50)	-	-	788 t (9 %)
PAPREC (SUD DE LA MANCHE, 35)	3 517 t (61 %)	300 t (4 %)	369 t (4 %)
SÈCHÉ ENVIRONNEMENT (53)	-	-	724 t (9 %)
VALORPOL (MANS, 72)	-	697 t (8 %)	-

## Explications

Il est plus pertinent d'analyser l'évolution de la production en kilogramme par habitant. En effet, suite à la dissolution du SIDOM de Creully au 31 décembre 2019, le SEROC a perdu plus de 15 000 habitants, et plus de 7 000 habitants ont été répartis entre Collectée (2 000 hab.) et la communauté de communes Seules Terre et Mer (5 000 hab.). La baisse des tonnages constatée entre 2019 et 2020 à l'échelle du SEROC n'est donc pas significative d'une baisse de performance.

Avant 2020, Seules Terre et Mer avait une forte production de déchets pour le nombre d'habitants qu'il recensait. Cela s'explique par une forte augmentation de sa population en été et lors des congés scolaires (zone littorale). Sa production est donc plus que doublée en période estivale, alors que le nombre d'habitants ne varie pas (donnée INSEE utilisée pour les calculs du Syndicat). Suite à l'intégration du nouveau périmètre du SIDOM de Creully en 2020, Seules Terre et Mer a vu sa typologie d'habitants évoluer, passant de littorale à semi-rurale. La logique de consommation s'en est trouvée fortement modifiée. A noter que le territoire est passé d'une collecte du monoflux toutes les semaines à une semaine sur deux. L'objectif est d'améliorer sa performance avec des coûts maîtrisés.



par an et par habitant

+ 11 % (2019 > 2020)

Calvados = 60 kg/an/hab.

France = 48 kg/an/hab. (ADEME 2017)



## Passage en Extension de Consignes de Tri

En 2020, le SEROC a été lauréat de deux appels à projets lancés par l'éco-organisme Citeo afin de mettre en place les extensions de consignes de tri sur son territoire.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, tous les emballages ménagers sont acceptés dans le sac ou bac jaune. Grâce à la mise en place des extensions, le syndicat entend améliorer sa performance de collecte.

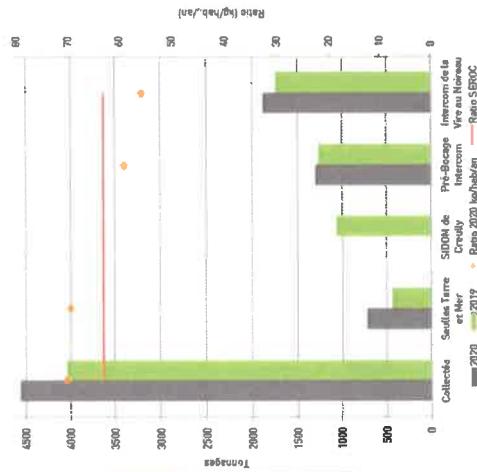


## LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

Valorisation des matériaux issus de la collecte sélective

	2016*	2019	2020	RATIO 2019 KG/ HAB/AN	RATIO 2020 KG/ HAB/AN	RATIO EVOLUTION RATIO 2019/2020
PLASTIQUES	857	775	776	5,2	5,8	12 %
PAPIER	1 721	2 043	2 922	13,6	21,8	60 %
BRIQUES ALIMENTAIRES	148	134	134	0,9	1,0	12 %
ACHER	435	344	295	2,3	2,2	-4 %
ALUMINIUM	27	16	14	0,1	0,1	0 %
PAPIERS	3 562	3 006	2 834	20,0	21,1	6 %
GRANDS DE MAGASIN	202	186	123	1,2	0,9	-25 %
TOTAL	6 971	6 503	7 097	43,3	52,9	22 %

\* année de référence pour les soutiens



## BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS

Les tonnages par adhérent

	2016	2019	2020	RATIO 2019 KG/ HAB/AN	RATIO 2020 KG/ HAB/AN	RATIO EVOLUTION RATIO 2019/2020
COLLECTÉE	3 851	4 040	4 562	64	70	9 %
SEULES TERRE ET MER	771	436	720	97	70	-29 %
SIDOM DE CREULLY	1 211	1 043	/	47	/	/
PRE-BOISAGE INTERCOM	1 169	1 264	1 305	50	59	18 %
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	1 803	1 733	1 881	51	56	9 %
SEROC	8 805	8 537	8 468	57	63	11 %

+ 9,6 kg/an/hab. de matériaux valorisables

**TRIER ET TRAITER**

**ZOOM : LA PRODUCTION DE DÉCHETS NON-RECYCLABLES**

Le taux de refus définit la qualité des tonnages de déchets recyclables collectés. En 2019, ce taux était de 19,4 %, alors qu'en 2020, il a augmenté de 3 % pour atteindre 22,4 %. L'objectif est de collecter toujours plus de matière valorisable avec un taux de refus le plus faible possible, afin de garantir une bonne qualité.



**Résultats terrains**

Lors des caractérisations (analyse du contenu des sacs jaunes), des erreurs manifestes de collecte sont relevées avec la présence de sacs noirs et de sacs jaunes utilisés comme sacs d'ordures ménagères. Des déchets qui doivent être déposés en déchèterie sont mis dans les sacs jaunes (textile, encombrant, bois, grand carton brun...). A plusieurs reprises, des déchets médicaux ont été retrouvés dans les sacs jaunes. Ce type de déchet n'est pas recyclable et doit suivre une filière spécifique (DASRI), car il représente un risque de contamination.

Le territoire Nord du SEROC a vu sa population augmenter. La crise sanitaire de 2020 a généré une augmentation du taux d'occupation des résidences secondaires. Ces habitants, n'ayant pas toujours les mêmes consignes de tri et vigilance, apporte parfois des erreurs supplémentaires.



Textiles, gaspillage alimentaire, jouets,... : des erreurs malheureusement retrouvées dans les sacs jaunes.

**LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE**

Valorisation des matériaux issus des déchèteries

	2016*	2017	2020	RATIO 2019 KG/ HAB/AN	RATIO 2020 KG/ HAB/AN	EVOLUTION RATIO 2019/2020
CARTONS	921	906	812	6,0	6,1	0,3 %
PAPIERS		244	236	1,6	1,8	8,3 %
TOTAL	921	1 150	1 048	7,7	7,8	2,0 %

\* année de référence pour les soutiens

**Le verre**

L'augmentation de la collecte du verre constatée en 2019 ne s'est pas poursuivie sur l'année 2020. Cependant, malgré la perte de plus de 15 000 habitants entre 2019 et 2020 (dissolution du SIDOM de Creully), et la fermeture des professionnels de la restauration (Covid-19), la performance du Syndicat s'est maintenue.

**La communication**

Lors du MODECOM (caractérisation) sur les ordures ménagères réalisés en 2018, la présence de verre dans les sacs noirs a été recensée. Une marge de progrès à ce niveau était donc possible. Les chargées d'animation du SEROC ont continué à diffuser un message sur le tri des sacs jaunes mais aussi du verre.

**L'investissement matériel**

Le SEROC a encouragé ses adhérents à s'inscrire dans une logique d'amélioration des performances. Les adhérents ont donc renouvelé leur parc de conteneurs d'apport volontaire afin de les rendre plus attractifs. Ils ont également étudié le maillage des conteneurs afin d'améliorer leur emplacement, et ainsi améliorer leur rendement. Certaines études sont retardées à cause de la crise sanitaire de 2020.

**Explications**

L'interprétation de ces tonnages est similaire à celle pour les emballages : dissolution du SIDOM de Creully, évolution de la population de Seullès Terre et Mer.



**46 kg**  
par an et par habitant  
maintien de la performance  
(2019>2020)

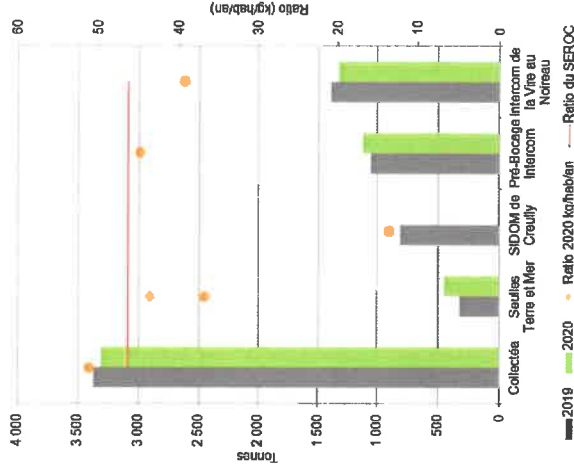
**France = 36 kg/an/hab.**  
IADEME 2017)

**Les tonnages par adhérent**

	2016*	2019	2020	RATIO 2019 KG/ HAB/AN	RATIO 2020 KG/ HAB/AN	EVOLUTION RATIO 2019/2020
COLLECTÉA	3 153	3 370	3 308	53,7	51,1	-4,9 %
SEULLES TERRE ET MER	639	324	452	72,5	43,5	-39,8 %
SIDOM DE CREULLY	822	812		35,6		
PRE-BODAGE INTERCOM	1 153	1 087	1 125	42,0	44,8	6,8 %
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIRÉAU	1 312	1 395	1 328	41,0	39,3	-4,1 %
SEROC	7 073	6 958	6 213	46,4	46,4	-0,1 %

\* année de référence pour les soutiens

**Les tonnages et ratios par adhérent**



# Les déchets ultimes

Le SEROC assure le traitement et l'élimination des déchets ultimes (DU) produits sur l'ensemble de son territoire. Le terme de déchets ultimes signifie que les déchets ne bénéficient d'aucune valorisation matière, ou d'une valorisation réduite si ces derniers sont envoyés à l'incinération (valorisation énergétique). Le traitement de ces déchets est le poste de dépenses le plus élevé et le plus polluant du SEROC.

**Produire moins d'ultimes pour développer l'économie circulaire et préserver notre environnement.**

## LES EXUTOIRES

Les exutoires de traitement

	NORD	CENTRE	SUD
SAN-GAUCOURT/LES ANCIENS - IN - CENTRE D'ENFOUSSEMENT	9 383 t (38%)	-	-
LES CHAMPS (ORAGLETTOIRE - SEUL CENTRE D'INCINERATION)	-	3 207 t (13%)	5 162 t (21%)
MINICOL-COMBELLÉS - IN - CENTRE D'INCINERATION	6 924 t (28%)	-	-



## Explications

L'incinérateur de Colombelles est presque saturé. Il est devenu difficile pour le SEROC d'y apporter l'ensemble des ordures ménagères du Nord du territoire (Collectée et Seules Terre et Mer). Cependant, le syndicat a pu maintenir son taux de déchets incinérés en 2020. En effet, pendant le premier confinement, certaines collectes n'ont pas eu lieu et l'incinérateur ayant besoin de fonctionner 24h/24h, l'ensemble des ordures ménagères du Nord a pu y être acheminé pendant cette période.

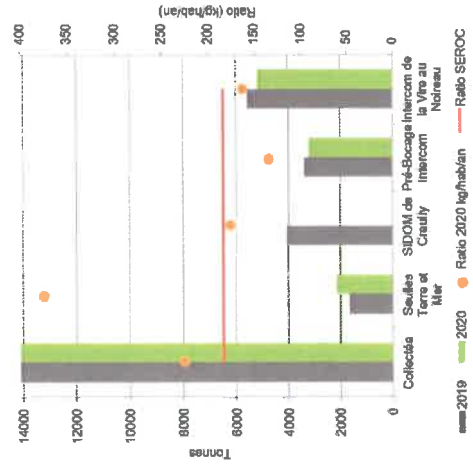


## LES TONNAGES DE DÉCHETS ULTIMES

Tonnages par adhérent

	2016*	2019	2020	RATIO 2019 KG/HAB/AN	RATIO 2020 KG/HAB/AN	EVOLUTION RATIO 2019/2020
COLLECTÉE	13 782	14 244	14 145	227	218	- 4 %
SEULES TERRE ET MER	4 135	1 676	2 143	375	209	- 44 %
SIDOC DE CREULLY	3 944	4 080	-	179	-	-
PRE-PROJONC INTENDU	3 481	3 391	3 207	136	128	- 5 %
INTERCOM DE LA VINE* AU MORILLAU	5 488	5 568	5 162	163	153	- 7 %
SEROC	30 830	28 959	24 678	193	184	- 5 %

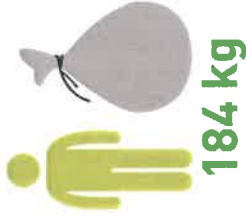
\* année de référence pour les soutiens



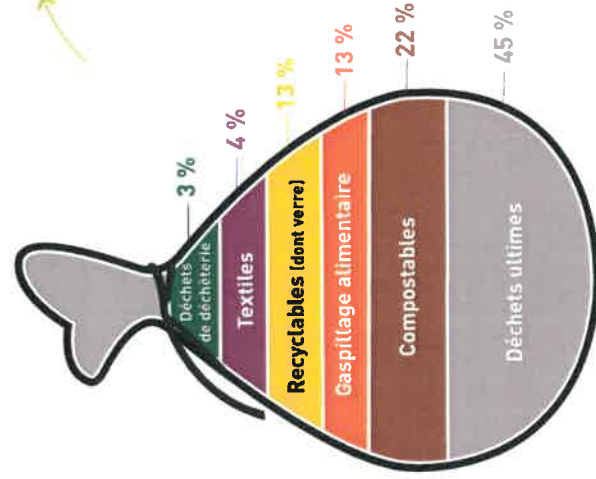
## Explications

L'interprétation de ces tonnages est similaire à celle pour les emballages : dissolution du SIDOM de Creully, évolution de la population de Seules Terre et Mer.

Le passage en extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> octobre 2020 a permis d'enlever une grande majorité des emballages plastiques (pots de yaourt, films, plastiques, barquettes...) des déchets ultimes.



## COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



chiffres MODECOM 2018 - caractérisation de la composition des ordures ménagères

### Les points noirs :

- Le gaspiillage alimentaire : 3 200 tonnes de denrées alimentaires partent à l'enfouissement
- Les déchets compostables : 5 400 tonnes de matières compostables partent à l'enfouissement
- Les déchets recyclables : 3 200 tonnes de recyclables partent à l'enfouissement

### Il faut considérer deux cas de figure :

- Les non-trieurs par principe : aucun tri réalisé volontairement.
- Les mauvais trieurs : erreurs faites inconsciemment.

**Secteur d'intervention prioritaire** : les zones urbaines





## BIODÉCHETS : CAP VERS LEUR EXTRACTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le contexte réglementaire national fixe à présent l'obligation de trier à la source les biodéchets issus des ménages dès le 31 décembre 2023. Face à l'augmentation croissante des taxes et coûts de traitement liés à l'enfouissement ou à moindre mesure à l'incinération de nos ordures ménagères, le SEROC doit à présent travailler sur la valorisation de la partie fermentescible de nos déchets qui représente plus de 40 % de ces derniers se retrouvent dans notre poubelle grise. Une étude a été lancée en novembre 2020 menée par le maître d'oeuvre Biomasse Normandie / ELCIMAL.

### Glossaire

**Biodéchet** : déchet organique issu de ressources naturelles végétales ou animales (déchets de jardin, de cuisine, de restaurants, d'établissement de transformation de denrées alimentaires, etc.).

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

### NATIONAL

Loi de transition énergétique pour la croissance verte

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

### RÉGIONAL/LOCAL

Plan Régional Prévention et Gestion des Déchets

Programme local : CODEC/PLPDMA

## TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

dès le 01/01/2023 : pour les producteurs de moins de 5 tonnes par an

dès le 31/12/2023 : généralisation à tous les producteurs

## OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Élaborer une stratégie de mise en place du tri à la source des biodéchets adaptée à chaque adhérent

Évaluer les conséquences techniques, financières et organisationnelles de l'instauration du tri à la source des biodéchets

## CALENDRIER

**Phase 1** : Diagnostic (territoire, organisation, moyens en place), réalisation d'un MODECOM (caractérisation de la composition des ordures ménagères).

**Phase 2** : Scénarios de tri à la source sur les 4 EPCI, et impacts à long terme, identification des exutoires.

**Phase 3** : Approfondissement du scénario retenu, plan d'actions, tests, feuille de route du déploiement, identification des synergies locales, cadrage des actions de communication et de concertation.



# Les déchets de déchèteries

## CHIFFRES CLÉS

Évolution de la fréquentation par site

	2018	2019	2020	2019/2020
CREULLY	38 239	37 906	30 561	-19,3 %
ÉCRAMBEVILLE	8 777	9 181	6 853	-25,4 %
ESOUAY-SUR-SEUILLES	30 149	30 021	20 999	-30,1 %
FORTE-MAYE-LE-FRANÇOIS	27 545	25 245	21 579	-14,5 %
GRANDCAMP-MAISY	17 947	16 483	10 635	-35,5 %
ISENY-SUR-MER	16 432	17 801	12 592	-27,3 %
MESNIL-CLINCHAMPS	12 935	12 709	11 478	-9,7 %
LE MOLAY-LITTRE	26 528	28 331	20 745	-24,8 %
PORT-EN-BESSIN	30 351	28 111	20 743	-24,1 %
VAUCELLES	52 168	51 577	34 399	-33,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>313 574</b>	<b>257 365</b>	<b>190 624</b>	<b>-25,9 %</b>

Évolution des tonnages par type de déchets

	2018	2019	2020	2019/2020
FERRAILLE	1 413	1 418	1 233	-13,1 %
DÉCHETS ENFOUIS	5 234	4 941	4 451	-9,9 %
BOIS	3 213	3 494	3 259	-6,7 %
GRAVATS	6 307	6 278	5 306	-15,5 %
CARTONS	537	583	558	-4,3 %
TONTES	4 456	4 576	2 748	-39,5 %
BRANCHAGES	218	5 657	5 519	-2,4 %
DMS	18	249	219	-12,0 %
BÂTIÈRES	38	17	18	1,3 %
VIDANGE	4	43	34	-19,4 %
FRITURE	13	4	3	-30,3 %
PILES	30	10	11	18,9 %
AMIANTE	77	27	22	-20,9 %
*TEXTILE + RÉEMPLOI	944	136	95	-29,9 %
DEEE	167	1 004	953	-5,1 %
ECO MOBILIER		168	564	236,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>29 102</b>	<b>28 605</b>	<b>24 994</b>	<b>-12,6 %</b>

soit



**305 kg**  
par an et  
par habitant

**190 624 passages sur**  
le réseau déchèteries

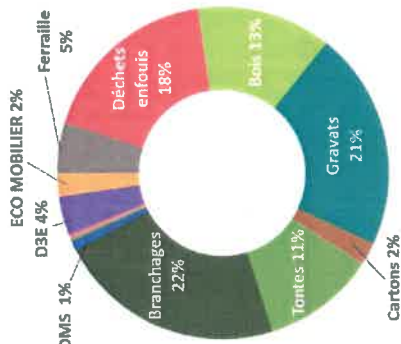
de déchets de déchèterie

- 26 % (2019/2020)

Retour au sommaire "Trier et traiter"

Retour au sommaire général

Répartition des déchets



**Explications**

-40 % de déchets verts entre 2019 et 2020. Cette forte baisse s'explique par les 2 mois de fermeture des déchèteries en période de début de tontes. Les autres déchets baissent également mais dans une proportion moins forte. Les tonites ne pouvant pas se stocker pour ensuite être déposées à la déchèterie les usagers ont trouvé d'autres solutions d'évacuation. **Le SEROC sensibilise et incite les usagers à de nouvelles pratiques pour limiter les apports de déchets verts telles que le mulching, ou autre technique.**

<p><b>DÉCHETS VERTS</b> 8 267 tonnes (- 19,2 %) COMPOSTAGE</p>	<p><b>BOIS</b> 3 259 tonnes (-6,7 %) VALORISATION ÉNERGÉTIQUE</p>	<p><b>DÉCHETS ENFOUIS</b> 4 451 tonnes (- 9,9 %) ENFOUISSEMENT</p>
<p><b>CARTONS</b> 558 tonnes (- 4,3 %) RECYCLAGE</p>	<p><b>MÉTAUX</b> 1 233 tonnes (- 13,1 %) RECYCLAGE</p>	<p><b>GRAVATS</b> 5 306 tonnes (- 15,5 %) ENFOUISSEMENT</p>
<p><b>DÉCHETS ÉLECTRIQUES</b> 953 tonnes (- 5,1 %) RECYCLAGE &amp; VALORISATION</p>	<p><b>DMS</b> 219 tonnes (- 12,1 %) RECYCLAGE &amp; VALORISATION</p>	<p><b>AMIANTE</b> 22 tonnes (- 20,9 %) ENFOUISSEMENT</p>
<p><b>ÉCO-MOBILIER</b> 564 tonnes (+ 236,2 %) RECYCLAGE</p>	<p><b>TEXTILES</b> 36 tonnes (- 50,7 %) RECYCLAGE</p>	<p><b>RÉCUP' SOLIDAIRE</b> 59 tonnes de meubles (- 28 %) RECYCLAGE &amp; VALORISATION</p>

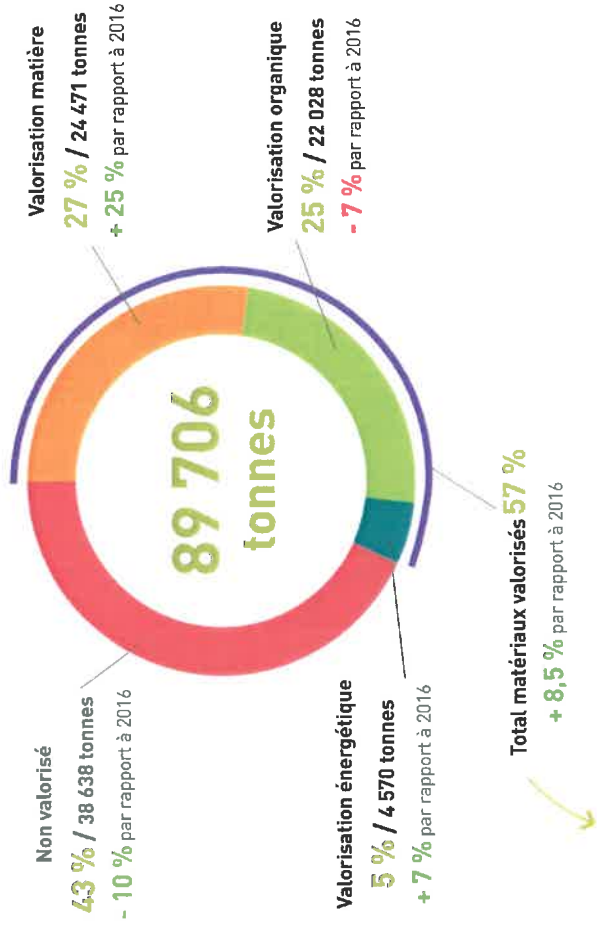


**SÉCURISATION DES BENNES**

2020 a également été marquée par la finalisation de la sécurisation des quais des déchèteries du SEROC : mise en place de gardes-corps fixes par le service technique.

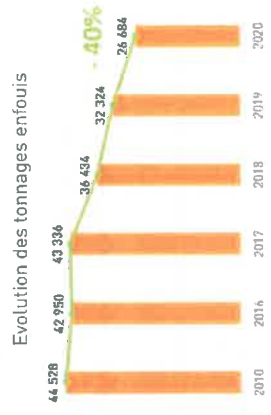
# Valorisation et nouvelles filières

La crise sanitaire a retardé la mise en place de certaines filières qui auraient pu booster son taux de valorisation. Malgré l'impact de la crise, le SEROC affiche une bonne performance avec un taux de valorisation de 57 % des déchets non dangereux et non inertes. Réalisant ainsi une augmentation de son taux de valorisation de 8,5 % par rapport à 2016.



**Explications**

L'augmentation du taux de valorisation globale en 2020 s'explique par :  
 - les nouvelles filières mises en place (benne mobilier en déchèterie et extension des consignes de tri).  
 - le nouveau cahier des charges avec les prestataires de tri, les obligeant à valoriser les refus de la collecte sélective via l'incinération ou le CSR. Ainsi 1 660 tonnes de refus ont pu être détournées de l'enfouissement.  
 - la prise en compte dans la valorisation globale de toutes les collectes de réemploi (déchèterie et hors déchèterie).  
 - la prise en compte dans la valorisation globale des déchets organiques récupérés grâce au compostage depuis 2016.



# Les unités de transfert

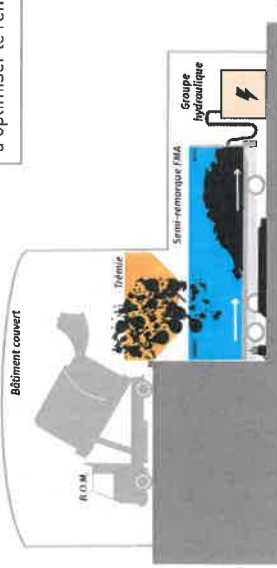
Trois pôles de logistique sont répartis sur le territoire du SEROC : Vire, Maisoncelles-Pelvey, Bayeux (carte p.8).

Selon les sites, les unités de transfert réceptionnent des déchets différents, l'objectif étant d'optimiser le transport vers les exutoires ou centres de tri dédiés.

## Glossaire

**DND** : (ex DIB) Déchets Non Dangereux. Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, etc.

**FMA** : semi-remorques dotés d'un Fond Mouvant Alternatif permettant d'optimiser le remplissage du camion.



Fonctionnement d'une unité de transfert

## UNITÉ DE TRANSFERT DE BAYEUX

Les ordures ménagères proviennent de Collectéa et Seullès Terre et Mer, ils sont acheminés pour partie vers l'incinérateur de Colombelles et vers le centre d'enfouissement Les Aucrais à Caucicourt (près de Caen).

Les déchets recyclables sont transportés vers les centres de tri de Ipodéc au Havre (Veolia), de Valorpôle au Mans (Suez) et de Trivalo à Rennes (Paprec) (à partir du 01/04/2020).

Le tout-venant et le DND sont enfouis au centre d'enfouissement Les Aucrais à Caucicourt.

Le papier issu des déchèteries est acheminé vers Norske Skog, producteur de papiers graphiques, à Golbey (près d'Epinal).

Le carton de déchèteries est acheminé vers GDE à Rocquancourt pour une mise en balle avant d'être envoyé vers notre repreneur. Le transport de ces déchets se fait à l'aide de remorques à fond mouvant par le transporteur Mauffrey.

**25 676 tonnes**

**de déchets ont transité via l'unité de Bayeux**

Nombre de rotations par déchets

Secteur NORD en prestation	2018	2019	2020	2019/2020
ORDURES MÉNAGÈRES	443	802	624	-22 %
SÉLECTIF	186	301	267	-11 %
TOUT VÉNANT	261	382	254	-34 %
CARTONS	0	67	54	-19 %
PAPIERS	0	0	10	0 %
Total Nord	910	1 552	1 209	-22 %



## UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISONCELLES-PELVEY

Les déchets concernés : les déchets recyclables et le papier issus des déchèteries du territoire du SEROC.

Les ordures ménagères proviennent de Pré-Bocage Intercom et sont acheminées vers le centre d'enfouissement des Champs-Jouault à Cuves.

Les déchets recyclables sont transportés vers les centres de tri de Ipodéc, de Valorpôle, Trivalo et de Génériss (Kerval) à Ploufragan (à compter du 01/07/2020).

Le transport de ces déchets se fait à l'aide de remorques en fond mouvant (FMA) par le transporteur Mauffrey.

**4 519 tonnes**

**de déchets ont transité via l'unité de Maisoncelles-Pelvey**

Nombre de rotations par déchets

Secteur CENTRE en prestation	2018	2019	2020	2019/2020
ORDURES MÉNAGÈRES	150	152	105	-11 %
SÉLECTIF	129	140	153	+9 %
PAPIERS	11	12	0	-100 %
Total Centre	290	304	258	-5 %

## UNITÉ DE TRANSFERT DE VIRE

Les déchets concernés : les ordures ménagères et le verre des conteneurs en apport volontaire.

Les ordures ménagères proviennent de l'Intercom de la Vire au Noireau et sont acheminées vers le centre d'enfouissement des Champs-Jouault à Cuves.

Le transport de ces déchets se fait en régie à l'aide de caissons compacteur.

Le verre est transporté vers le repreneur OI Manufacturing via le transporteur Soluvrac.

**6 485 tonnes de déchets ont transité via l'unité de Vire**

Nombre de rotations par déchets

Secteur SUD en régie	2018	2019	2020	2019/2020
ORDURES MÉNAGÈRES	439	347	531	+53 %
Total Sud	439	347	531	+53 %



## Pôle Environnement : Projet Sud

Les projets du SEROC et de l'Intercom de la Vire au Noireau sont destinés à créer une déchèterie, une unité de transfert des déchets ménagers, et une plateforme de stockage du verre, en remplacement des équipements en place sur le site de Canvie devenu obsolètes.

L'Intercom est actuellement en cours de réorganisation de sa compétence déchets. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'ensemble de la collecte des flux de déchets (OMR, tri sélectif et verre) sur le territoire adhérent au SEROC (33 859 hab.) est désormais réalisé en régie.

Le projet de construction d'une unité de transfert à Vire sera dimensionné en fonction des conclusions données par l'Intercom de la Vire au Noireau sur son périmètre de déchets à collecter.

# Les plateformes de compostage

Le SEROC traite les déchets verts du Bessin ainsi qu'une partie de l'intercom de la Vire au Noireau grâce à ses trois plateformes de compostage. Celles de Ryes et Formigny traitent les déchets verts du Nord du territoire et sont exploitées par Bio Bessin Énergie (Veolia) via une délégation de service public. La plateforme de compostage de Vire traite les déchets verts issus des déchèteries du Mesnil-Clinchamps et de Vire. Ce site est exploité en régie. (carte p.8).

Les déchets verts sont séparés en deux flux, les tontes et les branchages, dans la mesure où ils nécessitent un traitement différent sur les plateformes. En effet, les branchages sont broyés en copeaux puis disposés en andains pour maturation. Les tontes sont quant à elles directement incorporées aux andains. Lorsque ceux-ci sont au terme de leur maturation, les déchets sont criblés afin de produire du compost de qualité.



Les plateformes du Bessin

en tonnes	2019	2020	EVOLUTION 2019/2020
TONTES	5 064	3 292	- 35 %
MELANGE	2 119	0	- 100 %
BRANCHAGES	5 636	7 067	25 %
TOTAL	12 819	10 359	- 19 %

## Explications

Les tonnages de déchets verts du Bessin se répartissaient en 2019 en 3 flux, les tontes, le mélange et les branchages. Sur les déchèteries, ces déchets sont déposés dans des bennes à quai pour les tontes et au sol sur les aires de branchages pour les branches. Le mélange correspond aux apports des déchèteries d'Esquay-sur-Seules et d'Ecrammeville qui ne sont pas équipées d'aire de branchages. Pour ces déchèteries, les usagers déposent dans une benne à quai en mélange tontes et branches. Cette distinction s'explique par le mode de traitement car les branches sont broyées pour ensuite être criblées alors que les tontes sont seulement criblées. Le mélange s'apparente donc aux branchages car il doit suivre le même processus. En 2020, il a été décidé de regrouper le mélange aux branchages, ce qui explique le 0 tonne en mélange.

Les tonnages de déchets verts sont très variables d'une année sur l'autre. Habituellement, ces déchets sont liés directement à la météo mais l'année 2020 fut atypique due à la fermeture des déchèteries de mi-mars à mi-mai. Les tonnages de tontes ont donc enregistré une baisse de 40 % entre 2019 et 2020. Les déchèteries ont été fermées à la période où habituellement les usagers débutent leur tonne. Ne pouvant pas accéder à la déchèterie, ils ont adopté d'autres techniques pour la gestion de leurs déchets verts. Ces déchets représentent une part importante des apports en déchèteries, et ont un coût de valorisation élevé. Il faut donc espérer que les pratiques alternatives utilisées pendant le confinement perdurent.

## SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE POUR LE TRI DES RECYCLABLES

Engagement de 14 collectivités pour la création d'une SPL



SPL NORMANTRI = acteur opérationnel dédié au transport, au tri et au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, y compris commercialisation des produits valorisables et traitement des refus de tri (en favorisant la valorisation énergétique).



1 200 000 habitants

## Les missions

- La mutualisation des coûts de transport et de tri ;
- Le transport des déchets ménagers et assimilés, soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres ;
- La conception, la réalisation et l'exploitation/maintenance du centre de tri des collectes sélectives (hors verre), situé à proximité de l'Unité de Valorisation Énergétique de Colombelles. À cette fin, il sera envisagé la passation d'un marché public global de performances avec un opérateur économique désigné après publicité et mise en concurrence.
- La passation de marchés de tri pour le tri des tonnages excédentaires.
- La gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri.

## État d'avancement

- 1<sup>er</sup> trimestre 2020 : Recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la passation d'un Marché Public Globale de Performance (MPGP). L'AMO retenue est Elcimai.
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 : Etude technique et rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).
- Au cours de l'année 2020 : Plusieurs groupes de travail se sont réunis sur les thématiques suivantes: centre de tri, transport, négoce, défense incendie. L'objectif est de construire le MPGP en collaboration avec les 14 collectivités de la SPL.
- Novembre 2020 : Mise en ligne de la publicité du MPGP.
- 2021 : Remise des offres, phases de négociation pour l'attribution du marché, études d'exécution.



## Réduire

- Entreprises et économie circulaire (p.33) • Réemploi, réparation, réutilisation (p.34)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (p.35) • Compostage et déchets verts (p.36)

# Entreprises et économie circulaire

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire [CODEC-2018-2020], le SEROC s'est appuyé sur les services de développement économique des intercommunalités adhérentes pour promouvoir l'économie circulaire auprès des entreprises de son territoire, soit en leur proposant des initiatives soit en soutenant leurs actions auprès des entreprises.

## EN 2020

L'intercom de la Vire-au-Noireau a sollicité le SEROC pour un accompagnement financier dans le cadre de sa nouvelle démarche de coopération inter-entreprises. Cette opération a pour objet de réunir les entreprises du territoire lors d'un atelier qui aura pour but de présenter les leviers d'actions possibles pour dépenser moins en élimination des déchets et surtout réduire leur production.

Le SEROC a répondu aux sollicitations de Bessin Urbanisme dans le cadre de la réalisation de son PCAET (Plan Climat Air énergie Territorial) pour élaborer une fiche-action sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).

## BILAN

### 4 démarches engagées avec les entreprises depuis 2018

#### Appel à projet « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts »

3 entreprises du territoire engagées avec l'ADEME dans cette démarche : DBN (usinage de pièces), ZLG-PROD (conception et réalisation d'équipements industriels), AGROLIS (fabrication de caramel liquide à l'ancienne).

Pour élargir le nombre d'entreprises bénéficiaires d'un accompagnement dans le but de réaliser des économies d'énergie ou d'eau, le dispositif TPE-PME gagnantes sur tous les coûts a été remplacé en juin 2020 par le nouveau programme d'accompagnement de la Banque Publique d'Investissement (BPI-France) intitulé « Diag-Eco Flux ».



#### Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)



1 démarche engagée en 2018 par l'intercom de la Vire au Noireau :

- 2 synergies ont été réalisées. Le groupe CHATEL spécialisé dans le stockage et le transport des marchandises et l'entreprise Guy DEGRENNE de Vire spécialisée dans la fabrication d'ustensiles de cuisine ont donné des racks de stockage non utilisés à l'association Deuxième Vie Deuxième Chance.

# Réemploi, réparation, réutilisation

Depuis plusieurs années, le SEROC a intégré les notions du Réemploi, de la Réparation et la Réutilisation dans sa politique de promotion de l'économie circulaire. En partenariat avec certaines associations de son territoire, le SEROC autorise la récupération du textile et des objets potentiellement réemployables déposés dans ses différentes déchèteries. Il accompagne également les associations qui organisent les ateliers « répare café » sur son territoire. Ces actions de réemploi ont pour but de détourner ces flux des bennes « déchets enfouis » et permettent ainsi d'augmenter le taux de valorisation global des déchets.

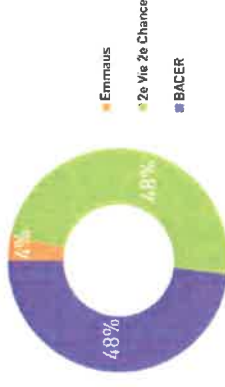
Toutes les collectes effectuées par les partenaires sur le territoire (déchèterie et hors déchèterie), qui font l'objet d'une valorisation par le réemploi, sont prises en compte dans le calcul du taux de valorisation.

## TEXTILES ET BENNES RÉCUP' SOLIDAIRE

**115 tonnes**  
d'objets et meubles collectés et remis  
dans le circuit de la réutilisation  
sur l'ensemble du territoire  
- 23 % (2019-2020)



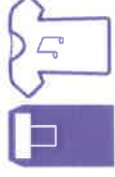
Part des partenaires dans la récup' solidaire



## RÉPARE CAFÉ

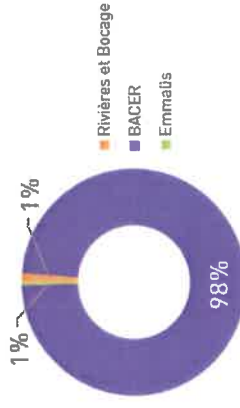
Plusieurs ateliers de réparation ont été annulés en raison des contraintes sanitaires. Cependant, les partenaires organisateurs des Repair-café en l'occurrence l'association Deuxième Vie Deuxième Chance de Vire et l'association Répare café de Bayeux ont organisé 7 ateliers en 2020 accueillant 150 participants. Ces ateliers ont permis de réparer 57 % des objets réceptionnés ce qui représentent un peu moins d'une tonne de déchets détournés des bennes D3E.

**659 tonnes**  
de textiles collectés  
- 20 % (2019-2020)



**92 bornes textiles** sur  
l'ensemble du territoire

Part des partenaires dans le réemploi du textile



## Perspectives

Après deux années de réflexion sur la réorganisation du réemploi sur son territoire, le SEROC se penche sur la création de sa propre ressourcerie afin de réduire au maximum les déchets enfouis grâce au réemploi, à la réutilisation, à la réparation et par ailleurs contribuer à la prolongation de la durée de vie des objets ou des matériaux destinés à être jetés. A ce titre, une étude de faisabilité sera lancée courant 2021 pour quantifier les gisements réemployables sur le territoire et identifier les partenaires potentiels pour la réalisation du projet et ainsi élaborer un plan d'actions.

# Lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire est l'une des actions majeures pour le SEROC. À cet égard, il accompagne les établissements scolaires de son territoire qui souhaitent réduire le gaspillage alimentaire en cuisine et en salle. Parallèlement, le SEROC encourage et participe avec ses partenaires aux opérations de sensibilisation sur cette thématique auprès des acteurs de la restauration commerciale.

## RESTAURATION COLLECTIVE

Après une démarche conjointe avec la Région Normandie sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les 5 lycées de son territoire, le SEROC a lancé en novembre 2019 un appel à projet pour accompagner les écoles primaires dans cette opération.

En 2020, quatre écoles primaires ont été retenues pour être accompagnées. La première étape de cet accompagnement a consisté à organiser un diagnostic afin de mesurer avec précision ce que représente le gaspillage alimentaire dans les établissements concernés.

**2**  
écoles  
accompagnées en  
2020



**138**  
grammes de gaspillage  
par repas par élève en  
moyenne



**40 %**  
de protéines  
gaspillées en  
moyenne



## RESTAURATION COMMERCIALE

Toutes les démarches communes avec les partenaires (CREPAN et CC) auprès des acteurs de la restauration commerciale ont été arrêtées en raison des mesures restrictives dues à la pandémie de COVID-19.

Par ailleurs, 2020 a été une année d'adaptation sur le plan technologique, car le SEROC a pu participer en visioconférence à tous les événements régionaux sur la lutte contre le gaspillage alimentaire (Les assises Régionales de lutte contre le Gaspillage Alimentaire, réunion du Régat, etc..)

## Perspectives

Après un diagnostic, le SEROC, en collaboration avec les équipes scolaires dressera un plan d'actions, poursuivra la sensibilisation des élèves via les animations, élaborera les visuels qui seront affichés dans les cantines scolaires.

# Compostage et déchets verts

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2023. Dans le cadre du projet Territoire « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le SEROC distribue des composteurs individuels et collectifs. En effet, le compostage est une solution peu coûteuse, simple et efficace pour diminuer significativement le poids des ordures ménagères résiduelles (près de 30 %) tout en produisant à domicile un engrais naturel utilisable au jardin.

## LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Le SEROC accompagne tous les projets de compostage partagé par la mise à disposition d'équipements, par la formation des usagers à la pratique du compostage et par un suivi régulier des installations jusqu'à autonomie complète.

### Pour qui ?

Les établissements proposant un service de **restauration collective** (établissements scolaires ou sanitaires, restaurants, sites touristiques ou de loisirs etc.),  
 ... les habitants de **logements verticaux** (résidences privées ou locatives),  
 ... et **toute structure collective** du territoire souhaitant réduire ses déchets par le compostage.



### Le compostage collectif en agglomération

La ville de Bayeux et le SEROC ont lancé à l'automne 2020 une campagne de recensement des résidences collectives intéressées par le compostage partagé sur l'agglomération. 14 immeubles et une dizaine d'autres sites en ville ont été identifiés et seront progressivement équipés en composteurs de grand volume dès 2021 par le SEROC. Sur la ville de Bayeux, une majorité de personnes vivent en habitat collectif. Le compostage partagé en pied d'immeuble est une solution possible dans la plupart des cas (nécessité de disposer d'espaces verts en bas de la résidence). Pour les résidences qui ne disposent pas d'espaces verts disponibles, des sites de compostage partagé en ville, sur l'espace public, devraient être étudiés en 2021.

## LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Chaque foyer du territoire du SEROC peut bénéficier d'un composteur subventionné (coût réel 45 €, participation de 15 € demandée à l'usager).

**22 % des foyers équipés**  
 (9 502 foyers sur 47 798)



**817 foyers en 2020**  
 +22 [2019]

### Explications

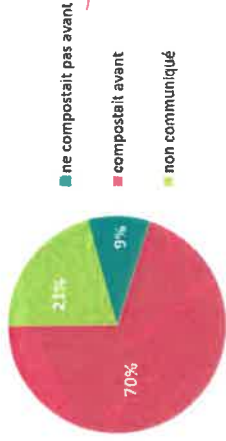
Légère hausse d'équipements en composteurs sur le territoire malgré l'interruption des permanences de distributions (premier confinement), et l'annulation des distributions ponctuelles prévues au printemps et à l'automne (confinement et couvre-feu).

Les données de l'année 2020 montrent une évolution de tendance assez marquée concernant la pratique du compostage : alors qu'elle était stable depuis plusieurs années, la proportion d'usagers déclarant déjà pratiquer le compostage est passée de 50 % environ à 70 % en 2020, ce qui pourrait indiquer sa généralisation dans leurs habitudes.

Taux d'équipement par adhérent

	FOYERS ÉQUIPÉS EN 2020	FOYERS ÉQUIPÉS (PREMIER SEMESTRE 2020)	%
COLLECTEA	517	5 297	20 %
CDC SEUILLES TERRE ET MER	120	1 681	19 %
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	114	1 211	30 %
INTERCOM DE LA VIRE AU N.	66	1 113	17 %
<b>TOTAL</b>	<b>817</b>	<b>9 502</b>	<b>22 %</b>

Proportion compostage antérieur 2020



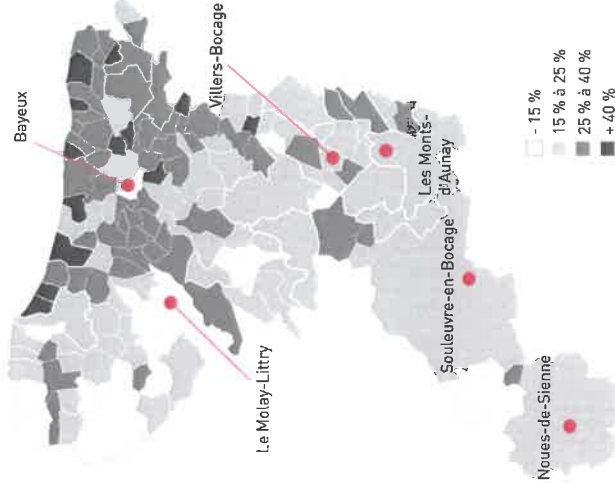
Proportion des composteurs commandés/distribués par adhérent



### Explications

La carte montre une plus forte densité de composteurs distribués dans la périphérie de Bayeux, ce qui permet de supposer que la distance avec le lieu principal de distribution des composteurs est un facteur limitant pour nos usagers. Une tendance qui se confirme avec le graphique ci-dessus. Les permanences de distribution ont lieu au siège du SEROC chaque vendredi après-midi, mais aussi deux fois par an dans chaque intercommunalité. Ces données pourraient nous amener à reconduire des permanences de distribution « hors les murs » dès 2021.

Taux d'équipement moyen des foyers par commune



## RÉDUIRE

### OPÉRATION BROYAGE À DOMICILE

Avec une part estimée à 41 % de déchets déposés dans les déchèteries, les déchets verts sont le premier gisement de déchets en déchèterie.



Pour réduire leur apport en déchèterie et les coûts de traitement qui leur sont liés, le SEROC a proposé une alternative aux apports de déchets verts en déchèterie en soutenant financièrement les habitants de son territoire qui souhaitent faire broyer leurs végétaux. Le SEROC subventionne ainsi à hauteur de 70 % dans la limite de 100 € HT toute opération de broyage à domicile faite par un prestataire conventionné par le SEROC. Le lancement de l'opération prévu au printemps 2020 a été retardé en raison de la crise sanitaire. L'opération est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Le nombre de prestations réalisées est donc à relativiser.

## BILAN



15

prestations  
réalisées et

4 subventionnées



7

prestataires  
conventionnés



30 m<sup>2</sup>

de déchets verts  
broyés



# Informer



### Perspectives

Pour l'année 2021, le SEROC souhaite mettre en place de nouveaux dispositifs qui permettent de continuer à réduire les apports des végétaux en déchèterie. Il sera envisagé dans un premier temps de verser une subvention pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux et ensuite de mettre en place le prêt de tondeuses hélicoïdales afin que les coupes d'herbe soient laissées sur place et limiter ainsi les déplacements en déchèterie.



# Sensibilisation des publics

## BILAN DES ACTIONS MENÉES



**3 465** personnes sensibilisées sur l'année

**118 classes,**  
**2 907 élèves**  
**sensibilisés**  
**- 40 classes**  
(entre 2019 et 2020)

**ANIMATIONS**  
**DANS LES ÉCOLES,**  
**COLLÈGES,**  
**LYCÉES**

**SUIVI**  
**DE COLLECTE ET**  
**PORTE-À-PORTE**  
via des ambassadrices du tri

Souhait des élus d'arrêter ces actions en 2020. En effet, la majorité de la population a acquis le geste de tri.  
Les producteurs de déchets professionnels sont désormais une cible prioritaire car les erreurs de tri générées sont importantes.

**12 groupes**  
**86 enfants**

**ANIMATIONS**  
**DANS LES**  
**CENTRES DE**  
**LOISIRS**

**INFORMER ET**  
**SENSIBILISER**  
**TOUS LES PUBLICS**  
aux bons gestes de tri  
et aux astuces  
pour réduire ses déchets

**RELAIS**  
**DANS LA**  
**PRESSE**

**113 articles de**  
**presse + 36**  
**19 communiqués + 15**  
**8 points presse**  
(2019/2020)

**21 stands et**  
**formations**  
**- 11**  
(entre 2019 et 2020)  
Consacré pour la plupart à l'extension des consignes de tri.

**STANDS**  
**D'INFORMATION**  
**ET FORMATIONS**  
**ADULTES**

**PRÊT**  
**DE MATÉRIEL**  
(poubelles-doublé,  
gobelets réutilisables)

**Plus de 47 000 personnes**  
**ont consulté le site**  
**56 % sur leur smartphone**  
**Les pages « déchèteries »**  
**sont les plus regardées**

**SITE**  
**INTERNET**

**1 manifestation**  
**accompagnée**

### Explications

La COVID-19 a entraîné une baisse de 65 % du nombre de personnes sensibilisées, le report de nombreuses animations scolaires, l'absence de prêt de matériel et l'organisation de stands. Dans ce contexte, le site internet et la presse se sont révélés être des outils de communication privilégiés.

## ZOOM SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

L'année 2020 a été marquée par le lancement au 1<sup>er</sup> octobre de l'extension des consignes de tri avec comme slogan : « **MAINTENANT TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT** ».

- Cette avancée a pour objectif la simplification du geste de tri : si c'est un emballage, alors il va dans le sac jaune. Un plan de communication spécifique a été mis en œuvre :
- envoi de 63 000 courriers avec un flyer pédagogique et un mémo-tri
- envoi d'un kit de communication aux adhérents, communes, intercommunalités, établissements scolaires, EPHAD, partenaires, unions des commerçants, bailleurs sociaux
- impression de 85 000 mémos-tri en français et de 6 000 mémos-tri en langues étrangères
- formation des ripeurs, des adhérents et des prestataires

- formations adultes (exemples : clinique Notre-Dame à Vire, bailleurs sociaux, stand à la journée du développement durable au Molay-Littry...)
- impression de 5 740 autocollants pour les points d'apport volontaire
- 14 articles dans la presse
- foire aux questions sur le site internet
- mise à jour des animations scolaires
- réalisation d'une vidéo d'animation explicative vue près de 2 300 fois
- lancement du concours photo #stardutri - Quel star du tri es-tu ? avec pour objectif d'inciter les habitants à mettre en scène le geste de tri
- SEROC Infos dédié



## NOUVEAUTÉS 2020

### Création d'outils pédagogiques

L'impossibilité d'intervenir dans les établissements scolaires en raison de la crise sanitaire a conduit les équipes à créer de nouveaux outils pédagogiques pour remplacer et/ou compléter les supports d'animations scolaires existants. Cinq livrets jeux à destination des écoles primaires ont été créés pour aborder de manière ludique, en classe ou à la maison, les thèmes de la sensibilisation au tri, des filières de recyclage, de la réduction du gaspillage alimentaire, du compostage et de la réduction des déchets. Des fiches « ressources pédagogiques » ont également été réalisées et sont envoyées au corps enseignant pour les aider à préparer leurs élèves avant les animations et à approfondir les différents sujets en classe après les interventions.



Une convention a été signée avec Monsieur Gilles PIERRE, professeur à l'école maternelle d'Audrieu, pour l'édition d'un jeu de société à destination des enfants de 3 à 6 ans, dont il est l'auteur. Cet outil sera distribué en 2021 à l'ensemble des écoles maternelles qui en font la demande. L'objectif est de mettre à disposition des enseignants des outils « clé en main » afin qu'ils puissent sensibiliser leur classe en autonomie sur la thématique des déchets.

### Les fiches pratiques communes, un outil à disposition des élus

Des fiches en format poche qui recensent tous les services proposés par le SEROC pour accompagner les territoires à mieux trier et réduire les déchets à la maison comme dans les espaces publics.



### Lancement du compte Instagram #seroc14.fr

**SEROC**  
Syndicat de Traitement et de Valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados #triedesdéchets #reduisonsnosdéchets #ecomomesticulinaire  
www.seroc14.fr/

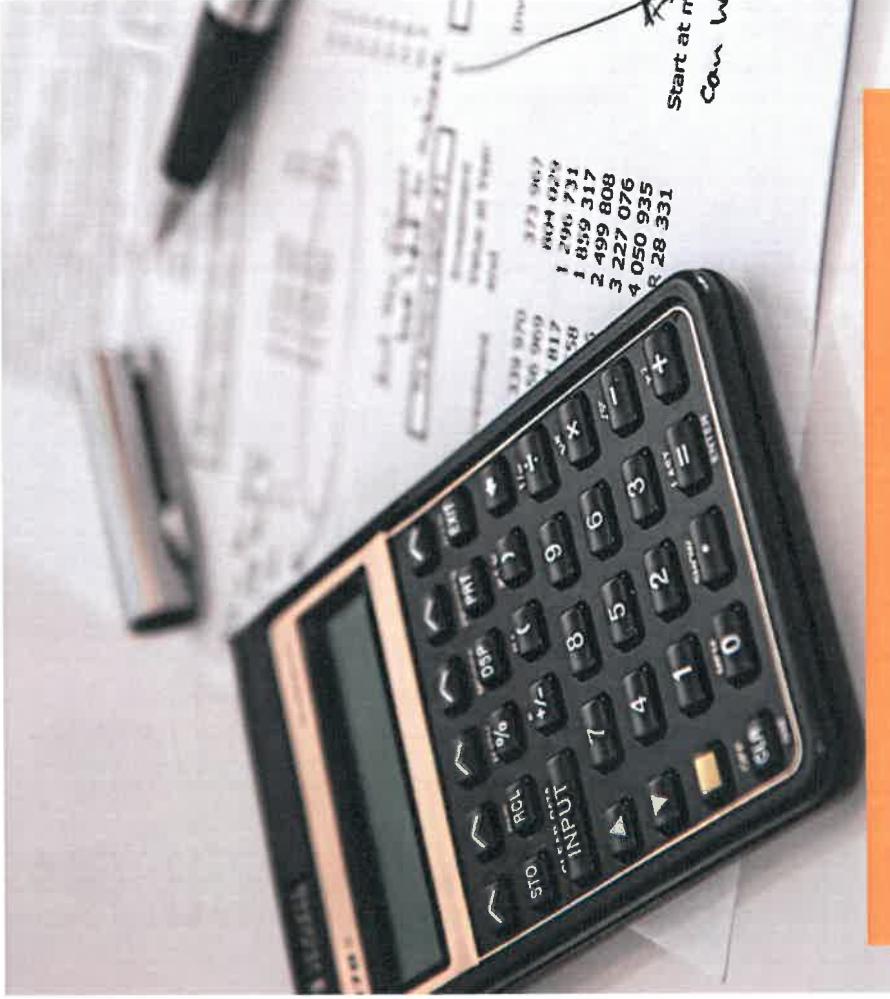
30 Publications Abonnés 204 Abonnés

Modifier profil Statistiques Ajouter bou...



### Lancement du projet « Le Parc, une vitrine humaine et vivante des initiatives environnementales du territoire » :

Le Parc, ancienne décharge réhabilitée, servait majoritairement à l'accueil de scolaires autour du projet de « Jardins des matières » visant à réaliser un jardin thématique aménagé avec des déchets récupérés et des objets détournés de leur usage premier. Il a fait l'objet d'un état des lieux en 2020 afin d'établir une stratégie de développement claire de ce site au potentiel infini. Il s'agit d'en faire un lieu d'échange et de partage unique à destination d'un large public, animé par un maillage d'acteurs locaux. Un tel projet s'inscrit dans les objectifs des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) des territoires. Les élus ont décidé la mise en place d'un plan d'investissement pluriannuel (2021-2028) avec une enveloppe annuelle de 120 000 €. Un comité de pilotage du projet va être constitué avec la participation d'élus et de partenaires locaux.



# Indicateurs financiers

- Indicateurs économiques • Compte administratif

# Indicateurs économiques

Le SEROC étant assujéti à la TVA, tous les montants sont en euros hors taxe.

## FUNCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

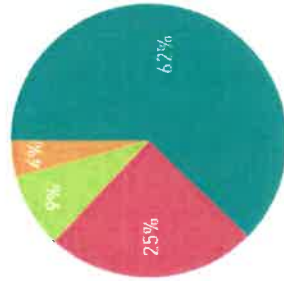
CHAPITRE	RÉALISÉ 2019	RÉALISÉ 2020	ÉVOLUTION EN %
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 942 349,46 €	5 647 303,27 €	- 5 %
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET TRAVAIL ASSIMILÉ	1 916 645,94 €	1 889 675,10 €	- 1 %
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	397 364,17 €	739 821,18 €	+ 85 %
05 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	150 617,75 €	70 339,40 €	- 53 %
06 - CHARGES FINANCIERES	45 092,99 €	39 224,09 €	- 13 %
07 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 046,98 €	23 870,07 €	+ 683 %
TOTAL	8 475 119,29 €	8 404 233,11 €	- 0,8 %

### Explications

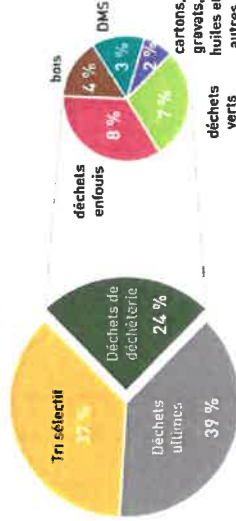
Les charges de fonctionnement baissent de près de 1 % par rapport à 2019. Les charges à caractère général diminuent de plus de 5 % en raison de la maîtrise des dépenses de traitement des déchets mais également des économies liées à la crise sanitaire.

La diminution globale des dépenses réelles est également liée à l'évolution de la population syndicale du SEROC (- 15 000 habitants environ).

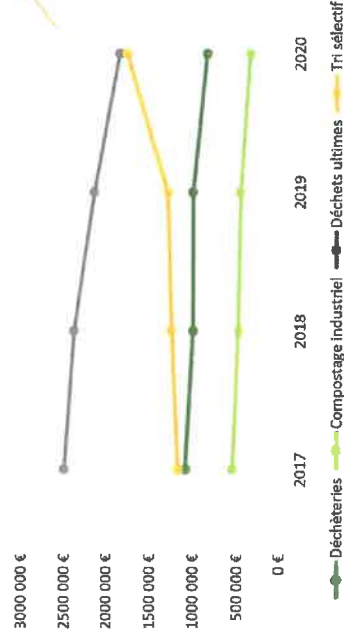
Répartition des dépenses réelles



Répartition des dépenses de traitement par déchet



Evolution des dépenses de traitement par déchet



### Explications

Depuis 2017, on observe une diminution des dépenses de traitement des déchets ultimes, déchets verts et autres déchets de déchèterie. En revanche, les recyclables hors verre voient leur coût augmenter d'année en année avec un pic atteint en 2020 en raison du renouvellement des marchés de tri dont le coût unitaire est élevé (extension des consignes de tri, nouveaux process...).

Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	RÉALISÉ 2017	RÉALISÉ 2020	ÉVOLUTION EN %
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	62 462,58 €	56 737,31 €	- 9 %
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 782,19 €	88 826,55 €	0 %
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 472 640,23 €	971 555,77 €	- 34 %
74 - DOTATIONS, SURVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 769 706,20 €	7 351 076,66 €	- 5 %
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	19 445,34 €	20 684,00 €	+ 6 %
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 448,71 €	525 087,44 €	+ 1 570 %
TOTAL	9 444 485,25 €	9 013 967,73 €	- 5 %
EXCÉDENTS		609 734,62 €	

Répartition des recettes réelles

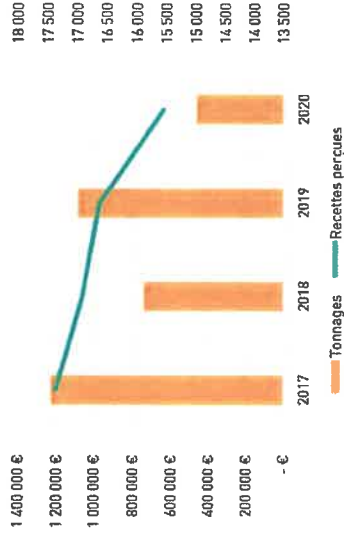


### Explications

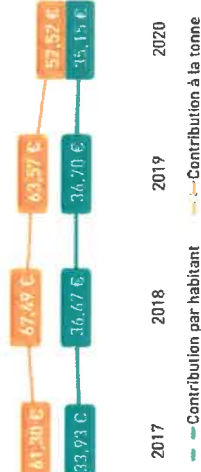
La diminution globale de plus de 4% des recettes entre 2019 et 2020 est principalement liée à la baisse du niveau global des contributions (dissolution du SIDOM de Creully) et à la chute des prix de reprise de certains matériaux.

Les produits exceptionnels augmentent en revanche considérablement car ils correspondent à la cession de la déchèterie de Breteville L'Orgueilleuse et à l'indemnisation de l'entreprise GDE suite à la résiliation anticipée du marché de tri.

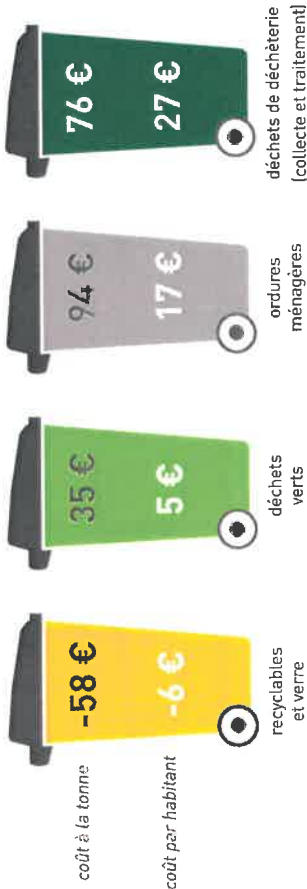
Evolution des recettes issues de la vente des matériaux entre 2017 et 2020



Evolution du montant des contributions entre 2017 et 2020



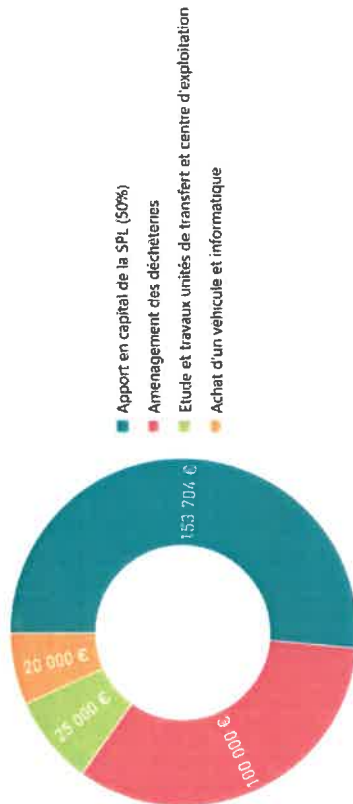
Coût net HT du service de traitement des déchets en euros par nature de déchet



INVESTISSEMENTS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	88 826,55 €
PRÉFINANCIEMENT DU CAPITAL DES FINANCES	292 420,72 €
AMORTISSEMENTS INCORPORABLES, ETUDES, LOGICIELS	6 825,00 €
ACHAT DE MATERIELS ET INSTALLATIONS	121 106,59 €
PARTICIPATIONS	19 427,61 €
TOTAL DEPENSES	602 310,97 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
SOLEUR D'EXECUTION 2017	571 648,85 €
AMORTISSEMENTS	733 821,18 €
TOTAL RECETTES	1 305 470,01 €

Dépenses réelles



Liste des marchés en cours

SERVICE	OBJET DE LA PRESTATION	DURÉE MAJ	TITULAIRE	MONTANT HT 2019	MONTANT HT 2020	DATE DE FIN DU MARCHÉ
ADMINISTRATIF	Relance du site internet du SEROC	4 ans	MEDIAPILOTE (14)	15 640 €	825 €	08/01/2022
	Fourniture en électricité du centre d'exploitation de BAYEUX	4 ans	TOTAL DIRECT ENERGIE (75)		29 714 €	31/12/2023
	Fourniture en électricité de l'unité de transfert de MAISONCELLES PELVEY	4 ans	TOTAL DIRECT ENERGIE (75)		3 888 €	31/12/2023
	Délégation de service public pour le traitement et la valorisation des déchets organiques et ligneux	19,5 ans	BIO BESSIN ENERGIE (14)	595 041 €	483 055 €	30/04/2026
COMPOSTAGE INDUSTRIEL	Broyage des déchets verts sur la plateforme de compostage de Vire	4 ans	ECOSYS (44)	13 251 €	12 972 €	31/10/2021
	Criblage des déchets verts sur la plateforme de compostage de Vire	4 ans	ECOSYS (44)	9 683 €	9 837 €	31/10/2021
	Collecte et vidage des colonnes d'apport volontaire - flux papier	5 ans	SPHERE (50)	17 806 €	16 997 €	31/12/2021
	Location et entretien des vêtements de travail	5 ans	EURO BLANC SERVICE (14)	9 339 €	15 380 €	31/05/2021
DECHETTERIES	Transport, valorisation et élimination du tout-venant issu des déchèteries du Nord	5 ans	SUEZ RV NORMANDIE (14)	366 265 €	282 620 €	31/12/2022
	Transport, valorisation et élimination du tout-venant du MESNIL CLINCHAMPS	5 ans	LES CHAMPS JOUAILLIT (50)	21 635 €	22 075 €	31/12/2020
	Transport, valorisation et élimination du bois du MESNIL CLINCHAMPS	5 ans	LES CHAMPS JOUAILLIT (50)	5 641 €	6 700 €	31/12/2020
	Transport, valorisation et élimination des gravats des déchèteries du Nord	5 ans	SACABI (14)	22 770 €	14 695 €	31/12/2022
	Transport, valorisation et élimination des gravats du MESNIL CLINCHAMPS	5 ans	LES CHAMPS JOUAILLIT (50)	2 028 €	2 460 €	31/12/2020
	Transport, valorisation et élimination des DIMS des déchèteries	5 ans	CHIMIREC (38)	186 645 €	147 937 €	31/12/2022
	Analyses en laboratoire agréé	3 ans	ABIOLAB ASPOSAN (38)	7 600 €	6 624 €	31/12/2020
	Mise en baïe du carton des déchèteries		SUEZ RV NORMANDIE (14)		15 038 €	31/05/2020
	Mise en baïe du carton des déchèteries		GDE (14)		18 238 €	31/01/2024
	Traitement des déchets ultimes - zone Nord (Bessin)	5 ans	SUEZ RV NORMANDIE (14)	1 996 828 €	1 143 591 €	31/12/2022
	Traitement des déchets ultimes - zone Centre (pêcheage)	5 ans	LES CHAMPS JOUAILLIT (50)	198 863 €	191 950 €	31/12/2022
	Traitement des déchets ultimes - zone Sud (pays vivrais)	5 ans	LES CHAMPS JOUAILLIT (50)	326 577 €	309 071 €	31/12/2022
TRI SELECTIF	Fourniture de composteurs en bois et de bio-seaux en plastique	3 ans	EMERAUDE (22)	35 420 €	46 830 €	31/12/2020
	Tri des déchets issus de la collecte sélective - zone Nord - porte à porte	5 ans	GDE (14)	534 717 €	280 229 €	30/04/2020
	Tri des déchets issus de la collecte sélective - zone Nord - apport volontaire	5 ans	GDE (14)	128 314 €	40 111 €	30/04/2020
	Tri des déchets issus de la collecte sélective - zone Centre	5 ans	GDE (14)	156 441 €	83 951 €	30/06/2020
	Transport et transport des déchets issus de la collecte sélective - zone Sud	5 ans	GDE (14)	103 260 €	136 238 €	31/12/2021
	Tri des déchets issus de la collecte sélective - zone Sud	5 ans	SPHERE(50)	212 437 €	269 606 €	31/12/2021
	Tri des déchets issus de la collecte sélective - zone Nord	5 ans	PAPREC (35)		580 308 €	30/06/2025
	Tri des déchets issus de la collecte sélective - zone Centre	5 ans	SPHERE (50)		121 704 €	30/06/2025
	Transport des déchets de l'unité de transfert de MAISONCELLES PELVEY	5 ans	MAUFFREY MBL (74)	72 526 €	108 186 €	31/12/2021
	Transport des déchets de l'unité de transfert de BAYEUX	5 ans	MAUFFREY NORMANDIE (74)	441 219 €	468 614 €	27/08/2023
	Location longue durée "full services" d'un camion pour CANNIE	5 ans	VIA LOCATION (35)	28 928 €	19 597 €	31/08/2020
	Location d'un camion en "Full service"	5 ans	VIA LOCATION	31 959 €	31 879 €	31/05/2021
TRANSPORT (REGIE)	Location longue durée "full services" de deux camions de PTAC 26 tonnes équipés de bras hydrauliques	5 ans	VIA LOCATION (92)	43 670 €	58 926 €	31/12/2023
	Location longue durée "full services" de deux camions de PTAC 26 tonnes équipés de bras hydrauliques	6 ans	VIA LOCATION (92)		26 617 €	30/04/2026
	Fourniture pose et dépannage de pneumatiques pour les véhicules	3 ans	LAGUERRE (14)		3 118 €	22/04/2024



Retrouvez d'avantage  
d'informations sur  
[www.seroc14.fr](http://www.seroc14.fr)

02.31.51.69.60  
1 rue Marcel Fauvel - ZAC de Bellefontaine  
14400 BAYEUX



